

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



20050782

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

08 AVR. 2020

DIVISION MONS

N° d'entreprise : **411 657 508**

Nom

(en entier) : **La Ligne Equitable**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association Sans But Lucratif**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Binche 101- 7000 Mons**

Objet de l'acte : **A la date du 15/02/2020, en Assemblée Générale, à été voté à l'unanimité les démissions du président de l'ASBL, Alain Dhamen et du secrétaire, Pierre Letocart. Nomination du président de l'ASBL, Gian-Carlo Monachino et du secrétaire Jean Claude Moura sont acceptés en Assemblée Générale à l'unanimité.**

A l'unanimité, mes membres de l'Assemblée Générale se prononce pour la délivrance d'une carte bancaire au nom de Gian-Carlo Monachino.

En conséquence, le conseil d'administration est composé comme suit:

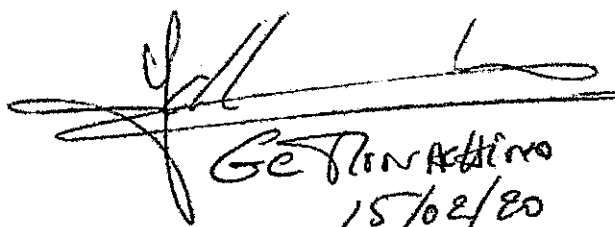
Gian-Carlo Monachino Administrateur Président du Conseil d'Administration.

Jean Claude Moura Administrateur secrétaire.

Hugues Legrain, Administrateur délégué.

Jean Laurent, Administrateur trésorier.

Ces mandats sont attribués pour une période de Trois ans à dater du 15 février 2020


Gian-Carlo Monachino
15/02/20

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/04/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).